

**SÉANCE DU 26 JUIL 2025**

L' an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 13 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance,

**PRÉSENTS :**

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Assunta MESMIN, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR :**

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE, M. Vincent DECOUX donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Chloé DUCHAUSSOY donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

**ÉTAIT EXCUSÉE :**

Mme Dominique BLANCHET

**ÉTAIT ABSENTE :**

Mme Marlène DA SILVA

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 26 juin 2025**

**DÉLIBÉRATION : Convention de mandat de travaux d'aménagement de locaux 38 rue des Caves du Roi**

**N°2025/034**

---

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-597 du 7 juillet 1983, relative aux sociétés d'économie mixte locale,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, relative à la maîtrise d'ouvrage et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée,

Vu la loi n°2010-559 du 28 mai 2010, pour le développement des sociétés publiques locales,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le projet annexé de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de locaux 38 rue des Caves du Roi à Sèvres entre la Ville de Sèvres et la SPL SEINE OUEST AMENAGEMENT,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 17 juin 2025,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1.**

Approuve les termes du projet de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement de locaux situés au 38 rue des Caves du Roi à Sèvres, entre la Ville de Sèvres et la SPL SEINE OUEST AMENAGEMENT.

**ARTICLE 2.**

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents.

---

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE : 11 JUIL. 2025

2/3

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20250626-qifX010001ee5b-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2025  
Date de réception préfecture : 10/07/2025

ARTICLE 3.

Dit que les mouvements financiers correspondants seront imputés au budget communal.

*POUR EXTRAIT CONFORME,*

*Le Maire,*

*Grégoire de LA RONCIÈRE.*



*Le Secrétaire de séance,*  
*M. Arthur BEAUREPAIRE*

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

11 JUIL. 2025

3/3

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20250626-qlfX010001ee5b-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2025  
Date de réception préfecture : 10/07/2025